

COMMUNE DE CROZE

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2021**

MEMBRES	11
PRESENTS	10
REPRESENTES	0
VOTANTS	10

Le NEUF DECEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 2 décembre 2021.

**Etaiet présents :** MMES. CHAGOT Joëlle, CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; M.M. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, FOLLEZOU Éric, TERNAT Didier et TREMPON Alexandre ;

**Etait absent :** FLESSATI Pierre

Mme MOUTY Natacha a été désignée secrétaire de séance

**Ordre du jour:**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2021
- Dossiers DETR 2022
- Achat de parcelles
- Amendes de police 2021
- Travaux d'intérêt généraux
- Ouverture des crédits d'investissement 2022
- Amortissement tracteur
- Cadeaux Noël agents
- QUESTIONS DIVERSES : Colis, porteurs de projet, MAM, Chasse, Enquête publique, vente PINTON

**Ouverture de séance :** 19h45

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2021 à l'unanimité**

➤ **Dossiers de subventions 2022**

Modification extérieure et aménagement intérieur du bâtiment de la mairie

MONTANT DES TRAVAUX HT :	22 233.34 €
DETR 2021 (soit 50% du montant HT) :	11 116.67 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	11 116.67 €

Réfection du pont des Outeix

Montant restauration de la berge :	27 820.00 HT (33 360.00 € TTC)
Montant travaux de maçonnerie :	39 748.42 HT
Montant Total :	67 568.42 HT
DETR 2022 (50% du total HT) :	34 392.33 €
Agence de l'eau (50%)	16 827.00 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	10 993.00 €

**COMMUNE DE CROZE**

---

Aménagement du hangar pour accueillir une entreprise

MONTANT TOTAL TRAVAUX HT :	163 288.73 €
ACHAT DU BÂTIMENT HT :	85 416.67 €
DETR 2022 (40% du total)	99 482.16 €
DATAR (25% des travaux)	40 822.18 €
DSIL (20% des travaux)	32 657.75 €
FEADER (10% du total)	24 870.54 €
Contrat Boost'Comm'Une	9 780.00 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	41 092.77 €

Réhabilitation de l'ancienne poste en maison d'habitation

MONTANT DE L'ACHAT DE LA MAISON :	16 200.00 €
MONTANT DES TRAVAUX HT :	150 736.00 €
DETR 2022 (soit 35% du montant HT) :	58 427.60 €
DSIL 2022 (soit 45% du montant HT) :	75 121.20 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	33 387.20 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve ces projets tel que présenté, ainsi que les plans de financement, sollicite les subventions au titre de l'année 2022 et charge le Maire de procéder à ces travaux, sous réserve de l'attribution de cette subvention et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

➤ **Achat parcelle**

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Valide prix de 650 € pour la parcelle AC 129 d'une contenance de 4 280m<sup>2</sup>
- Mandate Monsieur le Maire pour exécuter toutes les formalités nécessaires, avec faculté de délégation et pour toute signature de pièce afférente à ce dossier.

➤ **Amendes de police 2021**

Le Maire explique au Conseil Municipal que nous n'avons pas de panneaux de chantier et qu'il serait judicieux d'en acheter afin de pouvoir prévenir les automobilistes en cas de boue ou de chantier sur les routes communales.

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention dans le cadre des « Amendes de Police » à hauteur de **418 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable pour ces achats et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

➤ **Travaux d'intérêt généraux**

Le conseil valide le principe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Le conseil se réserve le droit de valider ou non des demandes de TIG au sein de la commune.

➤ **Ouverture des crédits d'investissement 2022**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif devant intervenir avant le 30 avril 2022, l'article L. 1612-1 du Code

**COMMUNE DE CROZE**

Général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement, dans les délais réglementaires, Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite suivante :

Chapitre 21 :

Compte	Libellé	Montants Budget 2020	Quart du montant
2111	Terrains nus	3 500.00 €	875.00 €
2138	Autres Bâtiments	491 500.36 €	122 875.09 €
21578	Autre matériel et outillage voirie	1 300.00 €	325.00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 600.00 €	650.00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 123.00 €	2 530.75 €
2188	Autres immobilisations corporelles	200.00 €	50.00 €
<b>Total</b>		<b>509 223.36 €</b>	<b>127 305.84 €</b>

Opération 040 :

Compte	Libellé	Montants Budget 2019	Quart du montant
2313	Travaux en régie	10 000 €	2 500 €
2315	Travaux en régie	5 000 €	1 250 €
<b>Total</b>		<b>15 000 €</b>	<b>3 750 €</b>

Total des crédits disponible :

	Montants	¼ du montant
Chapitre 21	<b>509 223.36 €</b>	<b>127 305.84 €</b>
Opération 040	<b>15 000 €</b>	<b>3 750 €</b>

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2022 lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le maire à engager les dépenses nouvelles.

➤ **Amortissement tracteur**

Après discussion le conseil approuve à l'unanimité :

- La mise en pratique de ces règles dès le présent budget 2022 pour le tracteur qui a été acquis en 2020.
- Fixe la durée d'amortissement à 10 ans.

**COMMUNE DE CROZE**

---

➤ **Cadeaux de Noël agents** (abstention de Mme MOUTY Natacha)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le principe d'un montant de 250€, versé aux agents salariés de la mairie via leur compte.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs aux dots seront prévus à l'article 6713 « Secours et dots » du budget principal.

➤ **Questions diverses :**

Colis : les colis ont été livrés, la distribution est prévue le samedi 18 après-midi.

MAM : Un rendez-vous est prévu le lundi 10 janvier pour une visite du local par le conseil départemental et la com. Com.

Chasse : Un courrier a été reçu suite à un désaccord sur le système d'assainissement, l'ACCA a trouvé une solution et va faire les démarches nécessaires.

Enquête publique : l'enquête publique est en cours et se terminera le jeudi 16 après-midi, aucune visite.

Vente PINTON : Nous devons faire réaliser un bornage avant de pouvoir signer le compromis.

**Fin de la séance à 21H30.**

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Les membres du Conseil Municipal,**